



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE**

**ADM.7.6**

DOMAINE : **ADMINISTRATION**

En vigueur le : **9 septembre 1998**

Politique : **Communication**

Révisée le :

## REMISE DES DIPLÔMES

La remise des diplômes est une occasion pour célébrer les réalisations des élèves. Cette valorisation se fait en présence des pairs, des parents ou tuteurs, du personnel et de représentants du Conseil.

**Les invités seront les suivants :**

**1) du Conseil**

- a) La présidence et la conseillère ou le conseiller scolaire de la région;
- b) La direction de l'éducation et la surintendance de l'école.

**2) de la paroisse**

- a) Tous les membres de l'équipe de pastorale

**3) de la communauté**

- a) Tous les membres de la communauté scolaire et leur famille

Il est entendu que les cérémonies de remise de diplômes doivent être axées sur la communauté. On peut y inviter des représentantes et représentants de la municipalité. Les représentantes et représentants de la communauté de l'école de la région, y compris la conseillère ou le conseiller scolaire de la région, sont invités à prononcer un discours.

**Les membres de la tribune :**

- 1) La direction et/ou la direction adjointe
- 2) La présidence du Conseil et la conseillère ou le conseiller scolaire de la région
- 3) La direction de l'éducation ou son délégué
- 4) La surintendance de l'école
- 5) La présidence du conseil d'école
- 6) Le prêtre ou le célébrant
- 7) Le maître ou la maîtresse de cérémonie - si c'est la tradition

**REMARQUE : LES AUTRES INVITÉS IMPORTANTS SONT ASSIS À LA PREMIÈRE RANGÉE**

**Seront invités à prononcer un discours (dans l'ordre donné) :**

- 1) Le président ou la présidente du Conseil
- 2) Le conseiller ou la conseillère scolaire de la région
- 3) Les politiciens élus et tout autre notable présent (s'il y a lieu)
- 4) La présidente ou le président du conseil d'école
- 5) La direction ou la direction adjointe
- 6) L'élève qui prononce le discours de fin d'année - si c'est la tradition
- 7) L'élève qui prononce le discours d'adieu

### PRÉSENTATION

On doit présenter toutes les conseillères et tous les conseillers scolaires présents, les personnes à la surintendance, les politiciens locaux et tout autre notable présent.